ALSACE RHIN BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024 2024-001	
Point n° 01	Page 1 sur 2

Acte rendu exécutoire après :
- ***transmission en Préfecture le :*** 25 JAN. 2024
- ***publication le :*** - 5 FEV. 2024

JME
Rapport présenté par Gérard HUG

Session ordinaire	Siège CCARB – Salle BUEB Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 19h35
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	16 janvier 2024
Ordre du jour publié sur le site internet de la Communauté de Communes le	17 janvier 2024
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Josiane BIGEL

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	33	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Olivier HELDERLE - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Stéphane SENEZ - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Karine SCHIRA - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Robert KOHLER - Mirko PASQUALINI - Claude SCHAAL - Marie LACROIX
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Yvette CORNIAUX
Procurations	4	Liliane HOMBERT - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Philippe MAS - Patricia BRAESCH
Absents non représentés	1	Aurélie FORNY

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable par renvoi de l'article L. 5211-1, prévoit que le Conseil Communautaire nomme au début de chacune des séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'article 11 du Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, adopté par délibération du Conseil Communautaire du 25 janvier 2021, prévoit que la nomination intervient sur proposition du Président. Les fonctions de secrétaire de séance consistent à assister le Président de séance dans la constatation des votes et le dépouillement des scrutins et à contrôler et valider l'élaboration du procès-verbal de séance.

Le Président propose de désigner Mme Josiane BIGEL en qualité de secrétaire de séance.

Vu *l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable par renvoi de l'article L. 5211-1 du même Code,*

Vu *l'article 11 du Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, adopté par délibération numéro 2021-003 du 25 janvier 2021,*

Vu *la proposition du Président,*

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **de DÉSIGNER Mme Josiane BIGEL comme secrétaire de séance**

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Le Président de séance

Josiane BIGEL

Gérard HUG

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

ALSACE RHIN BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024 2024-002	
Point n° 02	Page 1 sur 1

Acte rendu exécutoire après :
- *transmission en Préfecture le :* 25 JAN. 2024
- *publication le :* - 5 FEV. 2024

JME
Rapport présenté par Gérard HUG

Session ordinaire	Siège CCARB – Salle BUEB Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 19h35
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	16 janvier 2024
Ordre du jour publié sur le site internet de la Communauté de Communes le	17 janvier 2024
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Josiane BIGEL

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	33	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Olivier HELDERLE - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Stéphane SENEZ - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Karine SCHIRA - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Robert KOHLER - Mirko PASQUALINI - Claude SCHAAL - Marie LACROIX
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Yvette CORNIAUX
Procurations	4	Liliane HOMBERT - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Philippe MAS - Patricia BRAESCH
Absents non représentés	1	Aurélie FORNY

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023

Le projet de procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire de la CC Alsace Rhin Brisach du 16 octobre 2023 a été transmis aux élus communautaires le 16 janvier 2024.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023** (annexe 1)

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Josiane BIGEL

Le Président de séance

Gérard HUG

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

ALSACE RHIN BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024 2024-003	
Point n° 03	Page 1 sur 2

Acte rendu exécutoire après :
- *transmission en Préfecture le :* 25 JAN. 2024
- *publication le :* - 5 FEV. 2024

PFE
Rapport présenté par François BERINGER

Session ordinaire	Siège CCARB – Salle BUEB Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 19h35
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	16 janvier 2024
Ordre du jour publié sur le site internet de la Communauté de Communes le	17 janvier 2024
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Josiane BIGEL

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	33	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Olivier HELDERLE - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Stéphane SENEZ - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Karine SCHIRA - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Robert KOHLER - Mirko PASQUALINI - Claude SCHAAL - Marie LACROIX
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Yvette CORNIAUX
Procurations	4	Liliane HOMBERT - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Philippe MAS - Patricia BRAESCH
Absents non représentés	1	Aurélie FORNY

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS
-
TRAVAUX COMMUNAUX

Par délibérations en date du 27 juin 2022, le Conseil Communautaire a modifié le dispositif de fonds de concours et a précisé les montants disponibles.

Les communes suivantes ont déposé une demande de fonds de concours complète et conforme aux modalités prévues par le dispositif :

Commune	Objet	Proposé à l'attribution au CC
ALGOLSHEIM	Mise en place d'un éclairage LED basse consommation dans différents bâtiments communaux	6 421 €
ROGGENHOUSE	Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique RENAULT KANGOO	4 435 €
		10 856 €

Conformément aux « modalités de mise en œuvre et de contrôle » prévues dans les délibérations, une convention doit être préalablement signée entre l'intercommunalité et la commune concernée par le versement du fonds de concours.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'APPROUVER la convention avec chaque commune concernée ;**
- **d'AUTORISER le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document s'y rattachant ;**
- **d'ATTRIBUER le fonds de concours susmentionné qui pourra être versé dès signature de la convention.**

Adoptée à l'unanimité
Mme HINGANT DE ST MAUR (Algolsheim) et M. NAEGELEN (Roggenhouse) n'ont pas pris part au vote

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Josiane BIGEL

Le Président de séance

Gérard HUG

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

ALSACE RHIN BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024	
2024-004	
Point n° 04	Page 1 sur 3

Acte rendu exécutoire après :
- *transmission en Préfecture le :* 25 JAN. 2024
- *publication le :* - 5 FEV. 2024

CF
Rapport présenté par Claude GEBHARD

Session ordinaire	Siège CCARB – Salle BUEB Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 19h35
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	16 janvier 2024
Ordre du jour publié sur le site internet de la Communauté de Communes le	17 janvier 2024
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Josiane BIGEL

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	33	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Olivier HELDERLE - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Stéphane SENEZ - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Karine SCHIRA - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Robert KOHLER - Mirko PASQUALINI - Claude SCHAAL - Marie LACROIX
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Yvette CORNIAUX
Procurations	4	Liliane HOMBERT - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Philippe MAS - Patricia BRAESCH
Absents non représentés	1	Aurélie FORNY

CLIMAT / ÉNERGIE
ATTRIBUTION D'AIDES À LA RÉNOVATION

Par délibération du 13 décembre 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach a approuvé les nouvelles modalités du dispositif d'aides à la rénovation énergétique intégrées dans la dynamique d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Les particuliers peuvent ainsi prétendre à une aide aux travaux de rénovation énergétique d'un logement principal pour montant maximum de 3 000€, ainsi qu'une aide forfaitaire de 2 000€ dans le cadre d'une rénovation globale.

Les dossiers sont instruits par le conseiller de la plateforme de rénovation énergétique France Rénov', qui vérifie les conditions d'éligibilité d'après les devis et contrôle la réalisation effective et conforme des travaux.

Depuis le dernier conseil, **14 dossiers** ont été instruits et validés techniquement par le Conseiller France Rénov'.

[redacted]
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur eau/eau
- Montant de la subvention : **750,00€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur eau/eau
- Montant de la subvention : **750,00€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur eau/eau
- Montant de la subvention : **750,00€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur eau/eau
- Montant de la subvention : **690,02€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur eau/eau
- Montant de la subvention : **578,37€**

[redacted]
Fourniture et pose de menuiseries
- Montant de la subvention : **500,00€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur eau/eau
- Montant de la subvention : **750,00€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur air/eau
- Montant de la subvention : **500,00€**

[redacted]
Fourniture et pose d'un poêle ou d'un insert de cheminée
- Montant de la subvention : **310,35€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur air/eau
- Montant de la subvention : **500,00€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur air/eau
- Montant de la subvention : **500,00€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur air/eau
- Montant de la subvention : **500,00€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une chaudière biomasse
- Montant de la subvention : **1 000,00€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une chaudière biomasse
- Montant de la subvention : **1 000,00€**

Le montant cumulé de ces subventions s'élève à **9 078.74 €**

Pour mémoire, le montant cumulé des subventions attribuées depuis le début de l'année 2024 (janvier compris) s'élève à **9 078.74 €** *sur un budget annuel alloué à cette aide de* **110 000 €.**

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER l'attribution des aides exposées ci-dessus.**

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Josiane BIGEL

Le Président de séance

Gérard HUG

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

ALSACE
RHIN BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024	
2024-005	
Point n° 05	Page 1 sur 3

Acte rendu exécutoire après :
- *transmission en Préfecture le :* 25 JAN. 2024
- *publication le :* - 5 FEV. 2024

CF
Rapport présenté par Claude GEBHARD

Session ordinaire	Siège CCARB – Salle BUEB Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 19h35
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	16 janvier 2024
Ordre du jour publié sur le site internet de la Communauté de Communes le	17 janvier 2024
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Josiane BIGEL

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	33	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Olivier HELDERLE - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Stéphane SENEZ - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Karine SCHIRA - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Robert KOHLER - Mirko PASQUALINI - Claude SCHAAL - Marie LACROIX
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Yvette CORNIAUX
Procurations	4	Liliane HOMBERT - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Philippe MAS - Patricia BRAESCH
Absents non représentés	1	Aurélie FORNY

ENVIRONNEMENT – ANIMATION DE LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE "ZONE AGRICOLE DE LA HARDT" – DEMANDE D'AIDE

La Communauté de Communes est membre, depuis 2011, du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Zone agricole de la Hardt ». Depuis la décision du Conseil Communautaire en date du 19 avril 2021, la collectivité assure le portage du site Natura 2000 "Zone agricole de la Hardt" pour 3 ans renouvelables.

Pour mémoire, la ZPS vise la conservation des oiseaux sauvages. Elle s'étend sur 9 184 ha, principalement sur la partie sud du territoire communautaire. Elle est majoritairement composée (à 91%) de terres agricoles.

Auparavant relativement pauvre d'un point de vue agronomique et économique, composé de prairies et pâtures sèches exploitées pour l'élevage, le paysage s'est profondément transformé à la suite de la construction du canal de la Hardt dans les années 50. Ces modifications ont conduit à la disparition progressive des prairies et à l'apparition d'une agriculture intensive et à forte valeur ajoutée.

La désignation du site en ZPS a été motivée par la présence de quatre espèces d'intérêt communautaire (européen) : l'Œdicnème criard, le Busard cendré, le Pipit rousseline, la Pie-grièche écorcheur. Par ailleurs, douze autres espèces migratrices ou non migratrices jugées d'importance communautaire (européenne) ont été inventoriées : Buse variable, Caille des blés, Faucon crécerelle, Faucon hobereau, Vanneau huppé, Canard colvert, Cygne tuberculé, Foulque macroule, Gallinule poule d'eau, Torcol fourmilier, Grive litorne et Héron cendré.

Les enjeux pour cette zone sont les suivants :

- Restauration de l'habitat de l'Œdicnème et de la petite faune de plaine ;
- Accroissement du succès reproducteur de l'Œdicnème ;
- Accroissement de la disponibilité en nourriture ;
- Réduction du dérangement de l'avifaune ;
- Diminution de la mortalité de l'avifaune liée à l'activité humaine ;
- Reconquête de la biodiversité.

Les actions à mettre en place passent essentiellement par des mesures agro-environnementales :

- Création et entretien d'un couvert avifaunistique ;
- Création et entretien d'un couvert ras et peu dense, type Œdicnème ;
- Création de prairies non fertilisées avec retard de fauche ;
- Découpage des îlots de grande taille (supérieur à 15 ha) ou mise en place d'un couvert entre deux grandes parcelles contigües ;
- Entretien de prairies existantes en faveur de l'avifaune de plaine ;
- Mise en défense temporaire de bandes refuges pour l'avifaune.

Les années 2021 à 2024 sont vouées principalement à la réalisation d'études afin de préciser les mesures agro-environnementales à mettre en place à compter de 2024-2025.

Pour information, la Communauté de Communes s'est intégrée dans la démarche mutualisée de Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) portée par la CeA, cadre permettant de mettre en œuvre les Mesures Agri-Environnementales (MAEC).

Début d'année 2023, il a été mis en évidence que les MAEC n'étaient pas suffisantes pour répondre au contexte local. D'autres dispositifs doivent donc être étudiés, notamment les Paiements pour Services Environnementaux (PSE). La mise en place de ce dispositif doit faire l'objet d'une étude d'opportunité et pré-opérationnelle.

Parallèlement, afin de mieux cibler et calibrer les actions (MAEC, PSE et autres), une étude sur le suivi du comportement des Œdicnèmes sur notre territoire est envisagée.

Les animations d'éducation à l'environnement, conçues en 2022, complètent l'action de la CCARB dans les écoles concernées par la ZPS en 2024.

Dépenses prévisionnelles	Montants
Suivi ZPS et comportement avifaune	59 961,35 €
Etude PSE	60 000,00 €
Frais de personnel et charges de la CCARB	18 353,64 €
Animation / sensibilisation par la Maison de la nature du vieux canal (10 animations)	4 000,00 €
Total	142 314,99 €

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'APPROUVER le financement de l'animation du site NATURA 2000 "Zone agricole de la Hardt" subventionnée à 100% par la Région Grand Est, les Fonds Européens, l'Agence de l'Eau et l'Etat pour un montant prévisionnel de 142 314,99 € sur la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;**

- **de SOLLICITER l'octroi d'une aide publique de 142 314,99 € sur la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;**

- **de DONNER POUVOIR au Président ou à son représentant pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.**

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Josiane BIGEL

Le Président de séance

Gérard HUG

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

ALSACE
RHIN BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024

2024-006

Point n° 06 **Page 1 sur 2**

Acte rendu exécutoire après :
- ***transmission en Préfecture le :*** 25 JAN. 2024
- ***publication le :*** - 5 FEV. 2024

CF
Rapport présenté par Claude GEBHARD

Session ordinaire	Siège CCARB – Salle BUEB Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 19h35
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	16 janvier 2024
Ordre du jour publié sur le site internet de la Communauté de Communes le	17 janvier 2024
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Josiane BIGEL

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	33	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Olivier HELDERLE - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Stéphane SENEZ - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Karine SCHIRA - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Robert KOHLER - Mirko PASQUALINI - Claude SCHAAL - Marie LACROIX
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Yvette CORNIAUX
Procurations	4	Liliane HOMBERT - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Philippe MAS - Patricia BRAESCH
Absents non représentés	1	Aurélie FORNY

HABITAT - ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU

Par délibération du 19 avril 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU) à Neuf-Brisach.

Les particuliers peuvent ainsi prétendre à une aide de la Communauté de Communes aux travaux ciblés sur différents types d'interventions, à savoir des travaux dans un logement indigne, très dégradé ou moyennement dégradé, des travaux liés à l'autonomie, des travaux permettant un gain énergétique ou pour la remise en état d'un logement non décent.

Les dossiers sont instruits par le bureau d'étude Urbam Conseil qui accompagne les particuliers dans le montage de leur projet.

3 dossiers de l'opération ont été instruits et validés :

Destinataire	Type de dossier	Montant des travaux (TTC)	Montant des subventions
[redacted]	Propriétaire bailleur (3 logements) Rénovation de logements très dégradés	367 354,67 €	**21 891,00 €**
[redacted]	Propriétaire occupant Volet énergie	20 289,62 €	**1 887,00 €**
[redacted]	Propriétaire bailleur (3 logements) Volet énergie	104 453,66 €	**5 668,00 €**

Le montant cumulé de ces subventions s'élève à **29 446,00 €.**

Pour mémoire, le budget total alloué à cette aide sur la durée de l'opération (5 ans) s'élève à 422 275 € (128 300 € inscrit au budget 2024).

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'AUTORISER l'attribution des aides exposées ci-dessus.**

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Josiane BIGEL

Le Président de séance

Gérard HUG

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

ALSACE RHIN BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024	
2024-007	
Point n° 07	Page 1 sur 2

Acte rendu exécutoire après :
- *transmission en Préfecture le :* 25 JAN. 2024
- *publication le :* - 5 FEV. 2024

YS/FK
Rapport présenté par Claude BRENDER

Session ordinaire	Siège CCARB – Salle BUEB Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 19h35
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	16 janvier 2024
Ordre du jour publié sur le site internet de la Communauté de Communes le	17 janvier 2024
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Josiane BIGEL

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	33	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Olivier HELDERLE - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Stéphane SENEZ - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Karine SCHIRA - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Robert KOHLER - Mirko PASQUALINI - Claude SCHAAL - Marie LACROIX
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Yvette CORNIAUX
Procurations	4	Liliane HOMBERT - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Philippe MAS - Patricia BRAESCH
Absents non représentés	1	Aurélie FORNY

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE COLMAR CENTRE ALSACE

La MISSION LOCALE COLMAR CENTRE ALSACE met en œuvre, auprès de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, des journées mensuelles d'accueil pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Ces permanences territoriales organisées dans les locaux de la Communauté de Communes à Volgelsheim et dans ceux de l'antenne Sud à Fessenheim, viennent compléter l'accueil assuré les jours ouvrables pour tous les jeunes de la zone Haut-Rhin Nord au siège de la Mission Locale de Colmar.

Par courrier du 11 décembre 2023 et afin d'assurer ses missions, la MISSION LOCALE COLMAR CENTRE ALSACE sollicite, à travers la signature d'une convention de fonctionnement des permanences délocalisées, une subvention forfaitaire annuelle de fonctionnement de 17 461 € pour l'année 2024. Ce montant est identique à celui attribué en 2023.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **de PARTICIPER financièrement aux actions de la MISSION LOCALE COLMAR CENTRE ALSACE par le versement d'une subvention forfaitaire annuelle de fonctionnement de 17 461 €** (annexe 2) **;**

- **d'APPROUVER les termes de la convention de fonctionnement des permanences délocalisées** (annexe 3) **;**

- **d'AUTORISER le Président, ou son représentant à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.**

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Josiane BIGEL

Le Président,

Gérard HUG

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

Annexe 2

Mission Locale
Colmar
Centre Alsace
GRAND EST

Monsieur Gérard HUG
Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach
16 rue de Neuf-Brisach
68600 VOLGELSHEIM

Colmar, le 11 décembre 2023

Dossier suivi par Christel LAFITTE-MAYER, Directrice
Email : c.lafittemayer@missionlocalecolmar.fr
Objet : convention de fonctionnement année 2024

Monsieur le Président,

La Mission Locale Colmar Centre Alsace assure l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans résidant dans le territoire de la Communauté de Communes d'Alsace Rhin Brisach. Elle contribue à la mise en œuvre des politiques publiques de jeunesse et d'emploi en faveur de l'orientation professionnelle, de la formation et de l'emploi, en particulier celles initiées par l'Etat, la Région Grand Est et les Collectivités Territoriales.

L'objectif poursuivi est l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 16 à 25 ans en s'appuyant sur un réseau d'acteurs socio-économiques de notre territoire. Notre stratégie proactive s'appuie sur notre réactivité, notre disponibilité et la connaissance de notre public, ce qui est un atout pour les employeurs qui font appel à nos services. En 2023, nous avons poursuivi la mise en place de périodes de mise en situation professionnelle, de contrats de travail, de formations, d'actions collectives délocalisées ou de visites en entreprises pour les jeunes de votre territoire.
Nous avons poursuivi le déploiement du dispositif « Contrat d'Engagement Jeunes » qui permet de toucher une population en très grande précarité et de les accompagner de façon intensive vers l'emploi. Nous sommes également un opérateur du Conseil en Evolution Professionnelle et du Service Public Régional de l'Orientation. Nous avons également renforcé notre présence sur le territoire par une demi-journée supplémentaire. Ainsi deux Conseillers en insertion sociale et professionnelle à hauteur de 0,6 Equivalent Temps Plein interviennent désormais pour les jeunes d'Alsace Rhin Brisach.

Afin de poursuivre notre niveau de prestations, en respect des engagements pris en faveur des jeunes de la Communauté de Communes d'Alsace Rhin Brisach, j'ai l'honneur de vous demander une subvention de fonctionnement qui, s'élève à **17 461€** pour l'année 2024. Votre participation permet de faire face aux charges occasionnées par les déplacements et missions des personnels de la structure et au déploiement de nouvelles actions collectives sur le territoire, en plus des permanences à Volgelsheim et à Fessenheim.

Nous vous transmettrons début février 2024, les indicateurs d'activité de l'année 2023 liés aux jeunes qui résident dans votre Communauté de Communes. Dans cette attente, nous vous transmettons d'ores et déjà un point statistique arrêté au 30/11/2023.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Pour la Présidente, Manurêva PELLETIER
et par délégation, la Directrice, Christel LAFITTE-MAYER

Mission Locale Colmar Centre Alsace
Siège : 45 rue de la Fecht
68000 COLMAR
SIRET : 391 890 621 00074

Annexe 3

ALSACE RHIN BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Mission Locale Colmar Centre Alsace
GRAND EST

CONVENTION

de fonctionnement des permanences délocalisées

Entre
La COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH – 16 rue de Neuf-Brisach à 68600 VOGELSHEIM
Représenté par Monsieur Gérard HUG, Président en exercice
Et
La MISSION LOCALE COLMAR CENTRE ALSACE – 45 rue de la Fecht à 68000 COLMAR
Représentée par Madame Manurêva PELLETIER, Présidente en exercice.

Conformément aux orientations prises le 23 janvier 1998 à Ribeauvillé en réunion des Présidents de SIVOM et confortées par délibération de la Communauté de Communes, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit la mise en place des journées mensuelles d'accueil pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans, mise en œuvre par la Mission Locale Colmar Centre Alsace auprès de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH**, en plus de l'accueil les jours ouvrables pour tous les jeunes du territoire au siège de la Mission Locale Colmar Centre Alsace situé à Colmar. La Mission Locale assurera un accueil et une information de proximité personnalisés et un accompagnement individuel et collectif dans la construction d'un parcours d'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Ces permanences seront assurées :

- De façon hebdomadaire, dans les locaux de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH** à **VOGELSHEIM** ou tout autre lieu convenu avec la COMMUNAUTE DE COMMUNES, les mardis toute la journée, les mercredis matin et les jeudis matin,
- Dans les locaux sis au **2 rue du Rhin** à **FESSENHEIM** tous les 1er et 3ème mercredi matin du mois.

Article 2 : Engagements financiers

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH** accordera à la Mission Locale Colmar Centre Alsace pour ses frais de fonctionnement, avant le 30 avril 2024, une subvention forfaitaire annuelle de **17 461 Euros** (dix-sept mille quatre cent soixante et un euros).

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2024 et prendra fin le 31 décembre 2024.

Article 4 : Résiliation

En cas d'inexécution totale ou partielle des clauses de la présente convention, celle ci pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des deux parties sur préavis de trois mois.

Fait à Vogelsheim le

Pour la **COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH**
Le Président

Gérard HUG

Pour la **MISSION LOCALE COLMAR CENTRE ALSACE**
La Présidente
Manurêva PELLETIER

Par délégation, la Directrice,
Christel LAFITTE-MAYER

ALSACE RHIN BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024 2024-008	
Point n° 08	Page 1 sur 2

Acte rendu exécutoire après :
- *transmission en Préfecture le :* 25 JAN. 2024
- *publication le :* - 5 FEV. 2024

EP
Rapport présenté par Josiane BIGEL

Session ordinaire	Siège CCARB – Salle BUEB Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 19h35
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	16 janvier 2024
Ordre du jour publié sur le site internet de la Communauté de Communes le	17 janvier 2024
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Josiane BIGEL

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	33	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Olivier HELDERLE - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Stéphane SENEZ - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Karine SCHIRA - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Robert KOHLER - Mirko PASQUALINI - Claude SCHAAL - Marie LACROIX
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Yvette CORNIAUX
Procurations	4	Liliane HOMBERT - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Philippe MAS - Patricia BRAESCH
Absents non représentés	1	Aurélie FORNY

PISCINE - TARIFS 2024

Il est proposé au Conseil Communautaire d'ajouter et de modifier certains tarifs de la piscine SIRENIA au vu des augmentations du coût de l'énergie, à l'instar des pratiques de l'ensemble des piscines du centre Alsace.

Pour rappel, aucune augmentation n'a eu lieu depuis 2021. Les hausses soumises à l'assemblée délibérante demeurent modérées afin de permettre l'accès à cet équipement au plus grand nombre de personnes.

Synthèse des tarifs actuels et modifiés

Tarifs actuels	Propositions nouveaux tarifs
Entrée Tarif plein : 4€ Tarif réduit : 2.50€ Tarif CE et groupes : 3.70€ / 2€ - de 3 ans : gratuit	**Entrée** Tarif plein : **4.5 €** Tarif réduit : **3 €** Tarif CE et groupes : **4€ / 2.5€** - de 3 ans : gratuit

Tarif « invité » : exonéré	Tarif « invité » : exonéré
Abonnement Carte 10 heures : 25€ Carte 10 entrées : 35€ Carte 10 entrées réduit : 22€ Abonnement trimestriel : 70€	**Abonnement** Carte 10 heures **: 28€** Carte 10 entrées **: 38€** Carte 10 entrées réduit : **25€** Abonnement trimestriel : **75€**
Animation enfants Séance unitaire : 6€ Bébé nageurs Carte 10 entrées (1 adulte + 1 enfant) : 50€ Entrée unitaire : 5.50€	**Animation enfants** Séance unitaire **: 7 €** Bébé nageurs Carte 10 entrées (1 adulte + 1 enfant) : **63€** Entrée unitaire : **7 €**
Carte magnétique d'entrée (perte) : 3 €	Carte magnétique d'entrée (perte) : **4.5 €**
	Prolongation d'abonnement : **9 €**

Tarif réduit applicable aux usagers :
- de 18 ans, étudiants, + de 65 ans, personnes handicapées, chômeurs.

Tarif CE et groupe :
- CE : CE+ et CEZAM : (sous présentation de la carte)
- Groupe : Scolaire, périscolaire, associatifs (sous réservation)

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER les modifications et rajouts proposés ;**
- **de FIXER les tarifs tels que définis ci-dessus.**

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Josiane BIGEL

Le Président de séance

Gérard HUG

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

ALSACE RHIN BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024 2024-009	
Point n° 09	Page 1 sur 2

Acte rendu exécutoire après :
- *transmission en Préfecture le :* 25 JAN. 2024
- *publication le :* - 5 FEV. 2024

EP
Rapport présenté par Josiane BIGEL

Session ordinaire	Siège CCARB – Salle BUEB Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 19h35
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	16 janvier 2024
Ordre du jour publié sur le site internet de la Communauté de Communes le	17 janvier 2024
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Josiane BIGEL

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	33	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Olivier HELDERLE - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Stéphane SENEZ - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Karine SCHIRA - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Robert KOHLER - Mirko PASQUALINI - Claude SCHAAL - Marie LACROIX
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Yvette CORNIAUX
Procurations	4	Liliane HOMBERT - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Philippe MAS - Patricia BRAESCH
Absents non représentés	1	Aurélie FORNY

ANIMATION DU TERRITOIRE - SUBVENTIONS BAFA 2024

Cette année, l'organisation pratique du stage théorique du **B**revet d'**A**ptitude aux **F**onctions d'**A**nimateur (**BAFA**) sera assurée par les **Foyers Clubs d'Alsace** du **24 février au 2 mars 2024 à Biesheim,** pour les personnes du secteur Alsace Rhin Brisach.

Le cycle de formation pour la délivrance du BAFA comporte trois sessions :

- un stage théorique
- un stage pratique
- un stage d'approfondissement

A l'issue de ce cycle de formation, le BAFA est délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

1) Modalités de fonctionnement

Les Foyers Clubs d'Alsace ont pris en charge l'organisation.

2) Financement

Le stagiaire paie directement aux organismes de formation :

- 235 € pour le stage théorique + 11 € (adhésion FDFC) ;
- Après avoir participé à un stage pratique rémunéré, le stagiaire paiera une somme qui varie selon le thème du stage d'approfondissement (aux alentours de 300 € pour un stage sans hébergement).

Après titularisation, il pourra bénéficier de prises en charge par différents organismes (CAF, associations, et éventuellement l'employeur).

La Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach versera une subvention aux titulaires du BAFA qui habitent une commune membre de la collectivité sur présentation des factures acquittées pour les stages théorique et d'approfondissement.

Le montant de cette subvention pourra s'élever jusqu'à 500 € maximum, déduction faite d'une part, d'une franchise de 100 €, et d'autre part, des subventions et prises en charge perçues par ailleurs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'APPROUVER le remboursement des frais d'obtention du BAFA jusqu'à 500 € maximum par personne habitant une commune membre de la collectivité à la condition que le stage théorique ou le stage pratique ait été effectué sur le territoire de la CCARB aux conditions mentionnées ci-dessus.**

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Josiane BIGEL

Le Président de séance

Gérard HUG

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

ALSACE RHIN BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024 2024-010	
Point n° 10	Page 1 sur 2

Acte rendu exécutoire après :
- ***transmission en Préfecture le :*** 25 JAN. 2024
- ***publication le :*** - 5 FEV. 2024

KR
Rapport présenté par François BERINGER

Session ordinaire	Siège CCARB – Salle BUEB Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 19h35
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	16 janvier 2024
Ordre du jour publié sur le site internet de la Communauté de Communes le	17 janvier 2024
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Josiane BIGEL

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	33	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Olivier HELDERLE - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Stéphane SENEZ - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Karine SCHIRA - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Robert KOHLER - Mirko PASQUALINI - Claude SCHAAL - Marie LACROIX
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Yvette CORNIAUX
Procurations	4	Liliane HOMBERT - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Philippe MAS - Patricia BRAESCH
Absents non représentés	1	Aurélie FORNY

ACTUALISATION DU REFERENTIEL METIER

Par délibération du 11 décembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer le Régime Indemnitaire en tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Il y a lieu d'actualiser régulièrement le référentiel métier en raison de l'évolution de l'organisation des services de la collectivité (créations de postes / modifications des libellés emplois / suppressions de postes).

Cette actualisation prévoit une modification du système en vigueur (classes de postes ou montants planchers/plafonds) en raison des évolutions du régime indemnitaire applicable aux conseillers des activités physiques et sportives, ainsi que le positionnement des métiers selon leur cotation.

Vu *la délibération du 11 décembre 2017 instaurant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),*

Vu *les délibérations successives actualisant le référentiel métier de la collectivité,*

Considérant *qu'il y a lieu d'actualiser régulièrement le référentiel métier pour l'adapter à l'évolution de l'organisation des services de la collectivité.*

Considérant *l'arrêté du 5 octobre 2023 rendant applicable le RIFSEEP aux conseillers d'éducation populaire et de jeunesse à compter du 1er janvier 2023. Le corps équivalent des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives étant désormais éligible au RIFSEEP, il convient dorénavant de ne plus de se référer à l'équivalence « provisoire » prévue par l'annexe n° 2 du décret du 6 septembre 1991. Depuis la publication de l'arrêté du 5 octobre 2023, le plafond indemnitaire applicable aux conseillers territoriaux des activités*

physiques et sportives correspond ainsi à celui prévu pour le corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, soit 37 176 euros annuels bruts, conformément à l'annexe n° 1 du même décret.

Le CST sera saisi dans le courant du 1er trimestre 2024 au sujet de la définition des montants d'IFSE planchers/plafonds par groupe fonction. En effet, la révision à la hausse du plafond de la classe A3 aura à minima une incidence sur la classe A2 voire A1.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'ADOPTER le nouveau référentiel métier dans sa version au 01/01/2024 (annexe 4).**

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Josiane BIGEL

Le Président de séance

Gérard HUG

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

Annexe 1 : Le référentiel métier de la CCARB (1/3)

Màj CC 01/01/2024

Groupe de fonction	Postes
A1	Directeur général des services Directeur général adjoint
A2	Directeur administratif et financier et patrimonial Directeur culture jeunesse et sport Directeur de pôle Petite enfance Directeur des ressources humaines et moyens généraux Directeur du pôle aménagement, urbanisme, environnement
A3	Directeur Administratif Financier Adjoint - Responsable service patrimoine travaux Responsable Art'Rhena et programmation Responsable du pôle assainissement maintenance et espaces verts Responsable multi accueil Responsable service prévention gestion des déchets Responsable Relai Petite Enfance (RPE) Responsable Coopération transfrontalière Responsable Action économique et tourisme Responsable de service sports et animation Responsable Piscine Chargé de mission expert (ex: développement éco-tourisme, projet de territoire, développement des entreprises et du marketing territorial) Facilitateur des dossiers stratégiques et politiques du Président et adjointe pôle Développement du territoire **Responsable communication**
A4	Chargé de mission transfrontalier - référent français de l'instance Conseiller en énergie Chargé de communication (ex: communication institutionnelle) Chargé de communication, presse et relation médias (Art'Rhena) Chargé de développement des publics et de la médiation (Art'Rhena) Chargé de mission (ex : Infobest, paysagères, agricoles et environnementales, CVD, Urbanisme, Habitat et renouvellement urbain) Juriste de collectivité spécialisé RH Référent Marchés et Achats Publics
A5	Responsable adjoint en EAJE Educateur de jeunes enfants Référente groupe en EAJE Educateur de jeunes enfants Référent technique Gaminerie Educateur de jeunes enfants Animateur RPE (cadre d'emploi EJE) Puéricultrice

Annexe 4

Annexe 1 : Le référentiel métier de la CCARB (2/3)

Groupe de fonction	Postes	
B1	Responsable de l'école de Musique/Théâtre Responsable de service maintenance assainissement /bâtiment Responsable technique Art'Rhena	Juriste de collectivité spécialisé RH
B2	Adjoint de direction/pôle (ex : Petite Enfance, développement du territoire/Président.) Chargé mission/projet (CVD – culturel, ...) Référent Collecte des déchets Référent Déchetterie Technicien assainissement Référent Travaux assainissement Référent Espaces Verts Zones touristiques	
B3	Educateur ados MNS Animateur économique Educateur sportif Assistant de direction et gestionnaire des instances Assistant administratif Infobest Assistante service éco tourisme accueil pépinière d'entreprises Gestionnaire RH	Technicien bâtiment/travaux Assistant technico-administratif Assistant d'enseignement artistique Gestionnaire COSEC et coordinateur logistique évènementielle Animateur tourisme Comptable budget principal
B4	Auxiliaire de puériculture Comptable	Référent maintenance Piscine Polyvalent

Annexe 1 : Le référentiel métier de la CCARB (3/3)

Groupe de fonction	Postes	
C1	Coordinateur administratif pôle culture-jeunesse et sports Référent maintenance Piscine Polyvalent Assistant des services maintenance assainissement /bâtiment et Espaces Verts Agent accueil facturation - prévention gestion des déchets	Agent d'entretien des EV confirmé Gestionnaire RH Comptable Agent terrain et sensibilisation – prévention gestion déchets
C2	Comptable budgets annexes Agent technique polyvalent Assistant technico-administratif	Assistante service éco tourisme accueil pépinière d'entreprises Agent d'accueil, de billeterie et des publics de l'équipement culturel transfrontalier Art'Rhena
C3	Agent d'entretien des EV Agent technique polyvalent assainissement Secrétaire culture Agent de maintenance Agent d'entretien et de caisse	Agent social Petite enfance Agent de service Petite enfance Agent relations usagers (ex : siège) Agent de caisse et relations usagers de la piscine Agent administratif polyvalent
C4	Accompagnateur ULIS Agent d'entretien polyvalent Agent d'entretien	

ALSACE RHIN BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024 2024-011	
Point n° 11	Page 1 sur 2

Acte rendu exécutoire après :
- *transmission en Préfecture le :* 25 JAN. 2024
- *publication le :* - 5 FEV. 2024

KR
Rapport présenté par François BERINGER

Session ordinaire	Siège CCARB – Salle BUEB Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 19h35
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	16 janvier 2024
Ordre du jour publié sur le site internet de la Communauté de Communes le	17 janvier 2024
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Josiane BIGEL

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	33	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Olivier HELDERLE - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Stéphane SENEZ - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Karine SCHIRA - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Robert KOHLER - Mirko PASQUALINI - Claude SCHAAL - Marie LACROIX
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Yvette CORNIAUX
Procurations	4	Liliane HOMBERT - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Philippe MAS - Patricia BRAESCH
Absents non représentés	1	Aurélie FORNY

PERSONNEL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS AU 15/01/2024

Le tableau des emplois et des effectifs est régulièrement actualisé selon les mouvements de personnel et les besoins en organisation des services.

Il est par ailleurs nécessaire de modifier la délibération n°18 du conseil communautaire du 16 octobre 2023, le contexte interne lié à la création du poste d'animatrice du service Relais Petite Enfance (RPE) ayant évolué : ainsi, l'agent occupant les fonctions de Responsable du service Relais Petite Enfance (RPE) depuis le 1er mai 2023 (à la suite de la mutation de la précédente responsable) a renoncé à ses fonctions à compter du 01/10/2023 pour raisons personnelles.

Dans le cadre de son projet de réorganisation du RPE, la CCARB ne souhaite plus recruter un poste de « responsable », mais confier le volet organisationnel et financier du RPE à la Directrice du pôle Petite Enfance. Toutefois, un poste d'animatrice RPE doit être créé afin de maintenir le niveau de service rendu sur le terrain, notamment en matière d'animation du réseau des assistantes maternelles (en effet, le poste de responsable, tel qu'il était configuré jusqu'à présent, représentait 0.8 ETP de mission de terrain).

Ceci implique la modification du plan des effectifs, joint en annexe, comme suit :

- Création d'un emploi d'Animatrice RPE à temps plein filière médico-sociale – cadre d'emploi des EJE à compter du 01/01/2024 (et non pas à temps non complet 28/35ème comme indiqué dans la délibération du 16/10/23), l'agent exerçant cette mission dans le cadre d'un temps partiel à 80% (mutation interne au sein du pôle Petite Enfance).

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER le tableau actualisé des emplois et des effectifs en conséquence des mouvements de personnel (annexe 5).**

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Josiane BIGEL

Le Président de séance

Gérard HUG

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

LIBELLE EMPLOIS	FILIERE (S)	CADRE D'EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIFS	EFFECTIFS POURVUS Grade ou Catégorie			Obs
				budgétaires	titulaire	contractuel		
DGS	Administrative	Directeur Général 30 à 40 000 hab (EPC)	A	1	1		A	
DGA	Administrative	Attaché	A	1		1	A	
Directeur Pôle Admin Fin et Patrimoine	Administrative	Attaché	A	1		1	A	
DRH et Moyens Généraux	Administrative	Attaché	A	1		1	A	
Directrice Pôle Aménagement urbe environnement	Technique	Ingénieur	A	1	1		A	
Directrice Pôle Petite Enfance	Médico sociale	Puériculteur - EJE - Infirmière - Cadre de santé paramédical	A	1	1		A	
Responsable pôle Assainissement Espaces Verts	Technique	Ingénieur	A	1	1		A	
DAF Adjoint - Service Patrimoine Travaux	Administrative	Attaché	A	1		1	A	
Directrice Pôle Culture Jeunesse Sports	Administrative	Attaché	A	1	1		A	
Responsable Piscine	Administrative - Sportive	Attaché-Rédacteur - ETAPS - Conseiller APS	A-B	1	1		A	
Responsable service Sport et Animation	Sportive	Conseiller des APS	A	1	1		A	
Responsable Art'Rhena	Administrative	Attaché	A	1		1	A	
Responsable Services Economique	Administrative	Attaché	A	1		1	A	
Responsable Dév. Entreprise Marketing territorial	Administrative	Attaché	A	1		1	A	
Responsable d'EAJE	Sociale - Médico sociale	EJE - Infirmière-Puériculture	A	2	1	1	A	
Responsable Ecole de Musique	Administrative - Culturelle	Attaché - Professeur Territorial EA - Assistant d'enseignement artistique (EA) - Rédacteur	A-B	1			B	
Responsable Maintenance	Technique	Technicien- Ingénieur	B-A	1	1		B	
Responsable service Prévention et Gestion de Déchets	Administrative-Technique	Attaché - Rédacteur - Technicien - Ingénieur	B-A	1	1		A	
Responsable coopération transfrontalière	Administrative	Attaché	A	1	1		A	
Chargé de communication Art'Rhena	Administrative	Attaché	A	1		1	A	
Chargé de communication	Administrative	Attaché	A	1	1		A	
Facilitatrice des dossiers politiques et stratégiques Président & Pôle développement du territoire	Administrative	Attaché	A	1	1		A	
Assistante de direction - instances communautaire	Administrative	Rédacteur	B	1		1	B	
Adjointe Pôle Petite Enfance	Administrative	Rédacteur	B	1	1		B	
Coordinatrice administrative Art'Rhena	Administrative	Adjoint administratif - Rédacteur	C-B	1	1		C	
Chargé d'accueil, de billetterie et des publics	Administrative	Adjoint administratif - Rédacteur	C-B	1	1		C	
Chargé de mission Environnement	Administrative - Technique	Attaché - Ingénieur	A	1		1	A	
Assistant technico-administratif	Administrative	Adjoint administratif - Rédacteur	C - B	1	1		C	
Référent Prévention et Gestion de Déchets	Administrative-Technique	Rédacteur - Technicien	B	2	2		B	
Référent Marchés - Achats publics	Administrative	Rédacteur- Attaché	A-B	1	1		A	
Assistante INFOBEST	Administrative	Adjoint administratif - Rédacteur	C-B	1	1		B	
Chargée de mission INFOBEST -Réf FR Instance	Administrative	Attaché	A	1		1	A	
Accompagnateur LUS	Sociale	Agent social	C	3		3	C	3
Chargé mission Aménagement urbanisme	Technique	Ingénieur	A	1		1	A	
Animatrice Relais Petite Enfance	Médico sociale	AP ou EJE	B - A	3	2		A	1
Animatrice Tourisme	Administrative	Rédacteur	A	1		1	B	
Animatrice éco - gestionnaire immobilier entreprise	Administrative	Rédacteur	C-B	1			C	
Gestionnaire RH	Administrative	Adjoint administratif - Rédacteur	B-C	2	1 1		B C	
Juriste de collectivité - spécialisé RH	Administrative	Rédacteur- Attaché	B-A	1	1		B	
Comptable	Administrative	Adjoint administratif - Rédacteur	B-C	3	2 1		C B	
Secrétaire service culture - école de musique	Administrative	Adjoint administratif	C	1	1		C	
Agent relation usagers - facturation	Administrative	Adjoint administratif	C-B	2	2		C	1
Agent administratif polyvalent	Administrative	Adjoint administratif	C	1	1		C	1
Référent travaux assainissement	Technique	Technicien ou Ingénieur	B A A	1	1		B	
Technicien Assainissement	Technique	Technicien	B	3	2	1	B	
Technicien Prévention Travaux	Technique	Technicien	B	2	1	1	B	
Référent SIG	Administrative	Attaché	A	1				
Responsable Technique Art'Rhena	Technique	Technicien- Ingénieur	B-A	1		1	B	
Responsable logistique événementielle - coeco	Technique	Adjoint Technique - Technicien	C-B	1	1		B	
Agent technique maintenance	Technique	Adjoint technique - Agent de maîtrise	C	1	1		C	
Référent maintenance piscine polyvalent	Technique	Adjoint technique - Agent de maîtrise - technicien	C-B	1	1		C	
Educateur Sportif	Sportive	Educateur des A.P.S.	B	4	4		B	
MNS	Sportive	Educateur des A.P.S.	B	4	3	1	B	
Assistant d'enseignement artistique	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	B	2	2		B	
Assistant d'enseignement artistique / musicalea du Rhin	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	B	1	1		B	
Assistant pôle assainissement maintenance espaces-verts	Administrative - Technique	Adjoint administratif - Adjoint technique - Agent Maîtrise	C	1	1		C	
Agent espaces verts	Technique	Adjoint Technique	C	1	1		C	
Référent Espaces Verts Zones touristiques	Technique	Technicien	B	1		1	B	
Agent technique polyvalent	Technique	Adjoint Technique	C	3	3		C	
Agent terrain et sensibilisation usagers	Technique	Adjoint Technique	C	1	1		C	
Agent d'entretien des locaux	Technique	Adjoint Technique	C	2	2		C	1
Agent entretien cassee piscine	Technique	Adjoint Technique	C	2	2		C	
Agent caisse relation usagers piscine	Administrative - Technique	Adjoint administratif - Adjoint technique	C	1	1		C	
Agent relation usagers	Administrative	Adjoint administratif	C	1	1		C	
Assistant service éco tourisme accueil Ruche	Administrative	Adjoint administratif - Rédacteur	C-B	1	1		C	
Agent de service Petite Enfance	Technique	Adjoint technique	C	5	5		C	4
Auxiliaire de puériculture	Médico sociale	Auxiliaire de puériculture	B	9	9		B	1
Educatrice de Jeunes Enfants	Sociale	Educateur de jeunes enfants	A	3	2	1	A	
Responsable adjointe EAJE	Sociale - Médico sociale	EJE - Infirmière-Puéricultrice	A	1		1	A	
Agent social	Société	Agent social	C	10	10		C	3
		TOTAL		118	99	24		15

CONTRACTUELS accroissement temporaire, projet

LIBELLE EMPLOIS	FILIERE (S)	CADRE D'EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIFS budgétaires	EFFECTIFS POURVUS Grade ou Catégorie SUR TITULAIRE	LIBRE	SOIT TOTAL	ABSENTS
Chargé de développement publics - médiation culturelle Art'Rhena	Administrative	Attaché	A	1	1	A		
Chargé mission Environnement	Administrative - Technique	Rédacteur -Attaché / Technicien - Ingénieur	B-A	1	1	A		
Chargé mission Environnement	Administrative - Technique	Rédacteur -Attaché / Technicien - Ingénieur	B-A	1	1	A		
Chargé(e) de prévention – Insertion	Administrative - Technique	Rédacteur -Attaché / Technicien - Ingénieur	B-A	1	1	A		
Chargé de mission habitat renouvellement urbain	Administrative - Technique	Attaché - Ingénieur	A	1	1	A		
Chargé de mission développement offre eco tourisme	Administrative - Technique	Attaché - Ingénieur	A	1	1	A		
Conseiller Entretiln partagé	Administrative - Technique	Rédacteur -Attaché / Technicien - Ingénieur	B-A	1	1	A		
Technicien Assainissement	Technique	Technicien	B	1	1	B		
Technicien Assainissement	Technique	Technicien	B	1	1	B		
Chargé de communication	Administrative	Attaché	C	1	1	A		
Chargé de projets événementiel	Administrative	Attaché	A	1	1	A		
Assistant RH	Administrative	Adjoint administratif - Rédacteur	C-B	1	1	C		
		TOTAL		12	12			

CONTRAT DE DROIT PRIVE (APPRENTISSAGE - CONTRAT AIDE)

Apprenti BP JEPS AAN	Sportive			1				UEPSL - concerné par l'avenant
Apprenti EJE	Sociale			2				UEPSL - concerné par l'avenant
		TOTAL		3	0	0	0	0

TOTAL GENERAL EFFECTIFS				
EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS Grade ou Catégorie TITULAIRE	CONTRACTUELS	TOTAL	A POURVOIR
133	99	26	15	7

Annexe 5

ALSACE RHIN BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024 2024-012	
Point n° 12	Page 1 sur 3

Acte rendu exécutoire après :
- ***transmission en Préfecture le :***
- ***publication le :*** - 5 FEV. 2024

CF
Rapport présenté par Claude GEBHARD

Session ordinaire	Siège CCARB – Salle BUEB Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 19h35
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	16 janvier 2024
Ordre du jour publié sur le site internet de la Communauté de Communes le	17 janvier 2024
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Josiane BIGEL

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	33	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Olivier HELDERLE - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Stéphane SENEZ - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Karine SCHIRA - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Robert KOHLER - Mirko PASQUALINI - Claude SCHAAL - Marie LACROIX
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Yvette CORNIAUX
Procurations	4	Liliane HOMBERT - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Philippe MAS - Patricia BRAESCH
Absents non représentés	1	Aurélie FORNY

ACTES DU PRÉSIDENT - EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Vice-Président informe le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été données.

Dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain, **37 déclarations d'intention d'aliéner** ont été transmises à la Communauté de Communes depuis le Conseil Communautaire de décembre (relevé au 08 janvier 2024). Le Président n'a pas fait valoir le droit de préemption pour les biens suivants :

COMMUNE	SECTION	SUPERFICIE	BATI / NON BATI	DATE SIGNATURE
APPENWIHR	S.3 N°151 S.3 N°155	04a 42ca 03a 28ca	Bâti	29/11/2023
ARTZENHEIM	S.21 N°218/68	09a 99ca	Bâti	18/12/2023
BALGAU	S.2 N°168/58	09a 91ca	Bâti	10/01/2024
BLODELSHEIM	S.5 N°557/158	31a 35ca	Bâti	06/12/2023

	S.5 N°619	10a 75ca	Bâti	06/12/2023
	S.8 N°582/05	03a 73ca	Bâti	18/12/2023
	S.5 N°210/130	07a 47ca	Bâti	18/12/2023
	S.11 N°613/282	04a 95ca	Non bâti	10/01/2024
DESSENHEIM	S.1 N°280/73 S.1 N°281/73	04a 24ca 03a 24ca	Non bâti	24/11/2023
	S.36 N°359 S.36 N°360	05a 89ca 01a 28ca	Non bâti	24/11/2023
	S.36 N°362 S.36 N°360	05a 41ca 01a 28ca	Non bâti	24/11/2023
DURRENENTZEN	S.1 N°52	07a 77ca	Bâti	29/11/2023
	S.7 N°293/123	06a 81ca	Bâti	10/01/2024
FESSENHEIM	S.7 N°B/43	05a 50ca	Non bâti	24/11/2023
	S.1 N°325 S.1 N°326 S.1 N°327	01a 27ca 07a 03ca 00a 72ca	Bâti	12/12/2023
	S.6 N°417	08a 67ca	Bâti	10/01/2024
HEITEREN	S.4 N° 259/9 S.4 n°260/9 S.4 N°261/9 S.4 N°263/9 S.4 N°264/9 S.4 N°265/9 S.4 N°266/9 S.4 N°267/9 S.4 N°272/9	NC	Bâti	24/11/2023
	S.2 N°221/49	04a 44ca	Bâti	18/12/2023
	S.86 N°1174/61	07a 63ca	Non bâti	10/01/2024
HIRTZFELDEN	S.4 N°90/16	02a 57ca	Bâti	06/12/2023
	S.6 N°328	04a 88ca	Bâti	12/12/2023
KUNHEIM	S.6 N°263 S.6 N°264 S.6 N°266 S.6 N°265 S.6 N°267 S.6 N°268	02a 19ca 11a 07ca 06a 05ca 01a 24ca 00a 99ca 04a 82ca	Non Bâti	24/11/2023
LOGELHEIM	S.17 N°403/93 S.17 N°404/93	00a 48ca 05a 97ca	Non bâti	24/11/2023
	S.1 N°40	21a 73ca	Bâti	29/11/2023
MUNCHHOUSE	S.44 N°74	05a 41ca	Bâti	29/11/2023
NAMBSHEIM	S.2 N°209/19	07a 98ca	Bâti	06/12/2023
	S2 N° A/95	03 a 22 ca	non bâti	12/12/2023
	S.2 n°91	05a 41ca	Bâti	10/01/2024

OBERSAASHEIM	S.56 N°104	06a 01ca	Bâti	18/12/2023
RUMERSHEIM le HAUT	S.47 N°103/28	23a 83ca	Bâti	15/11/2023
URSCHENHEIM	S.29 N°411/28 S.29 N°428/28 S.29 N°431/28	01a 17ca 03a 95ca 0a 05ca	Non bâti	12/12/2023
	S.3 N°162/128 S.3 N°165/128	10a 00ca 00a 77ca	Non bâti	10/01/2024
VOGELGRUN	S.2 N°392/98 S.19 N°259/4	03a 12ca 02a 21ca	Non bâti	06/12/2023
	S.2 N°385/98	07a 81ca	Non bâti	10/01/2024
VOLGELSHEIM	S10 N° 410	06a 36 ca	bâti	12/12/2023
WOLFGANTZEN	S.29 N°270/100	00a 70ca	Non bâti	29/11/2023
	S.19 N°5/65	05a 37ca	Non bâti	10/01/2024

Aucune préemption urbaine n'a été réalisée par la communauté de communes depuis l'instauration du droit.

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil Communautaire décide de PRENDRE ACTE que le Président n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain depuis le dernier Conseil Communautaire dans le cadre de ses délégations.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Josiane BIGEL

Le Président de séance

Gérard HUG

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

ALSACE
RHIN BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024 2024-013	
Point n° 13	Page 1 sur 5

Acte rendu exécutoire après :
- ***transmission en Préfecture le :***
- ***publication le :*** - 5 FEV. 2024

TG
Rapport présenté par François BERINGER

Session ordinaire	Siège CCARB – Salle BUEB Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 19h35
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	16 janvier 2024
Ordre du jour publié sur le site internet de la Communauté de Communes le	17 janvier 2024
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Josiane BIGEL

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	33	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Olivier HELDERLE - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Stéphane SENEZ - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Karine SCHIRA - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Robert KOHLER - Mirko PASQUALINI - Claude SCHAAL - Marie LACROIX
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Yvette CORNIAUX
Procurations	4	Liliane HOMBERT - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Philippe MAS - Patricia BRAESCH
Absents non représentés	1	Aurélie FORNY

COMPTE RENDU DES ACTES ACCOMPLIS PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS PERMANENTES

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Vice-Président informe le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été données.

Le Président a signé les marchés suivants :

Objet	Date de signature du marché	Montant du marché HT	Durée du marché	Attributaire	Code postal
Réseau de collecte et de transfert des eaux usées de l'agglomération d'assainissement de Biesheim – Amélioration des automates	29/11/2023	54 500,00 €	3 mois	CERIA	68 320

Aménagement de la piste cyclable Volgelsheim – Baltzenheim Lot n°01 : Pistes	29/11/2023	Selon BPU *Estimatif : 1 107 644,60 €*	5 mois	TEAM TP	68 310
Aménagement de la piste cyclable Volgelsheim – Baltzenheim Lot n°02 : Passerelle	29/11/2023	Selon BPU *Estimatif : 209 500,00 €*	4 mois	SAERT	67 230
Rénovation et mise aux normes électriques de l'éclairage public en LED des zones d'activités de Blodelsheim et Fessenheim	29/11/2023	26 031,60 €	1 an	VIALIS SAEM	68 000

Le Président a signé les avenants aux marchés suivants :

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Construction d'une déchèterie à Biesheim - Lot n°1 : VRD	03/11/2021	EUROVIA	1 380 229,07 €	20/12/2023	89 519,70 €	6.40%	1 469 748,77 €
Commentaire : *Modification de la structure en enrobé pour une meilleure prise en compte des contraintes de girations, modification des volumes de terrassement liée à la découverte d'une ancienne décharge nécessitant une purge, modification de l'aménagement autour du local de stockage.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Lot n°2 : Gros œuvre	03/11/2021	ZWICKERT	584 752,00 €	29/11/2023	132 703,00 €	22,69%	717 455,00 €
Commentaire : *Modification des fondations du local sanitaire et modification de l'aménagement intérieur du local de stockage.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Lot n°4 : Etanchéité	03/11/2021	SCHOENENBERGER	75 078,00 €	29/11/2023	1 485,30 €	1,98%	76 563,30 €
Commentaire : *Modification de l'aménagement intérieur du local de stockage.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Lot n°5 : Menuiseries extérieures alu	03/11/2021	GROLL	55 822,00 €	29/11/2023	6 540,00 €	11,72%	64 087,10 €
Commentaire : *Modification de l'aménagement intérieur du local de stockage (avenant n°2).*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Lot n°6 : Serrurerie	03/11/2021	GIAMBERINI & GUY	143 991,00 €	06/12/2023	-13 675,00 €	-10,78%	130 316,00 €
Commentaire : *Modification de l'aménagement intérieur du local de stockage.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Lot n°7 : Plâtrerie	03/11/2021	OLRY CLOISONS	33 865,00 €	29/11/2023	14 786,80 €	43,66%	48 651,80 €
Commentaire : *Modification de l'aménagement intérieur du local de stockage.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Lot n°8 : Peinture	03/11/2021	ARKEDIA	36 200,00 €	29/11/2023	-11 843,00 €	-32,72%	24 357,00 €
Commentaire : *Modification de l'aménagement intérieur du local de stockage.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Lot n°9 : Revêtement de sol	03/11/2021	MULTISOLS	21 614,00 €	29/11/2023	6 570,50 €	30,40%	28 184,50 €
Commentaire : *Modification de l'aménagement intérieur du local de stockage.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Lot n°10 : Menuiserie intérieure	03/11/2021	LACROIX	17 428,93 €	29/11/2023	5 237,95 €	30,00%	22 666,88 €
Commentaire : *Modification de l'aménagement intérieur du local de stockage.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Lot n°11 : Chauffage – Ventilation - Sanitaires	03/11/2021	LABEAUNE JMC	64 283,59 €	29/11/2023	31 747,00 €	49,39%	96 030,66 €
Commentaire : *Modification de l'aménagement intérieur du local de stockage.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Lot n°12 : Electricité / Photovoltaïque	03/11/2021	SOVEC	169 229,78 €	20/12/2023	15 595,69 €	9,21%	184 825,47 €
Commentaire : *Modification de l'éclairage des locaux divers, du local sanitaire, modification de l'aménagement intérieur du local de stockage et modification du système d'alarme.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Télésurveillance des sites de la CCARB 2022-2026	29/11/2021	PERIN TELESURVEILLANCE	Selon BPU *Estimatif : 32 163,00 €*	12/12/2023	-588,00 €	-1,83%	Selon BPU *Estimatif : 31 575,00 €*
Commentaire : *Résiliation de la télésurveillance au bâtiment RAM et intégration du nouveau site DECHETERIE DE BIESHEIM.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Accord-cadre Electricité / Gaz naturel – Lot n°3 : Electricité sites C5 zone ELD	05/05/2023	VIALIS	Selon BPU	06/12/2023	Selon BPU 2024 : 157,89€/MWh	-	Selon BPU
Commentaire : *Intégration de deux nouveaux points de livraison : Ateliers 4 & 5 de la Pépinière d'entreprise La Ruche.* - *2024 : 157,89€ HTT/MWh / 2025 : 108,19€ HTT/MWh (prix de la molécule)*							

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil Communautaire décide de PRENDRE ACTE des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Josiane BIGEL

Le Président de séance

Gérard HUG

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH